



# FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## RÉFORME DE LA SANTÉ AU TRAVAIL :

### LE GOUVERNEMENT COURT-CIRCUITE UNE FOIS DE PLUS LES PARTENAIRES SOCIAUX

Dans le cadre de la réforme de la Santé au Travail, les ministres Muriel Pénicaud et Agnès Buzyn ont confié une feuille de route à 3 experts, en parallèle aux discussions qui ont lieu actuellement sur le sujet, entre organisations syndicales de salariés et organisations professionnelles d'employeurs.

Le 23 mai 2019, l'ensemble des partenaires sociaux réunis dans le cadre du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) ont écrit à Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail pour dénoncer cette situation.

Pour les syndicats CGT des Services de Santé au Travail Inter-Entreprise (SSTI) réunis ces 6 et 7 juin 2019 à Montreuil, cette nouvelle manœuvre laisse à penser que le gouvernement court-circuite une fois de plus les partenaires sociaux.

La priorité qui doit guider cette réforme est la santé des salariés.

Il est nécessaire d'harmoniser les pratiques, car il existe de grandes différences entre les services et cela entraîne une réelle perte de chance pour les salariés suivis particulièrement en fonction du maillage territorial.

La mise en place d'une cotisation identique pour tous les services, avec une collecte centralisée par un organisme d'état, pourrait favoriser une meilleure égalité de suivi. La gestion doit en être assurée par un organisme paritaire qui redistribuera les fonds aux différentes associations des SSTI de manière à garantir leur indépendance.

Pour les syndicats CGT des SSTI, il s'agit d'éviter à tout prix la mise en place d'un système assurantiel comme cela existe dans d'autres pays européens, en Belgique par exemple. Cette libéralisation de la santé au travail entraînerait une concurrence accrue entre les différents services, qui pénaliserait à la fois les salariés suivis et provoquerait une détérioration des conditions de travail dans les SSTI.

17 000 salariés travaillent dans les Services de Santé au Travail Inter-Entreprise. L'emploi est clairement menacé par l'orientation que prend cette réforme voulue par le gouvernement et le rapport Lecocq.

Seul le renforcement des actions de terrain faites par des équipes pluridisciplinaires permettra de garantir un haut niveau de prévention.

*Montreuil, le 2 juin 2019.*

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

**40/19**

Tél : 01.55.82.87.88  
Fax : 01.55.82.87.74  
E-Mail :  
sg@sante.cgt.fr